

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq du mois de décembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Claude MORINEAU, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Date de convocation : 28 novembre 2019

Date d'affichage : 9 décembre 2019

Présents : Jean-Claude MORINEAU, Didier DAVID, Sylvie BEAUSSE, Denis GROUSSET, Annie GUILBERT, Thierry BOISSINOT, Lucy MOREAU, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU, René PÉRART, Jean SACRÉ, Jean-Luc CHARTIER, Olivier TRAVEL.

Excusées avec pouvoir : Marjolaine CHASSIN à Sylvie BEAUSSE, Sandra SAUVAGE à Lucy MOREAU, Fabienne THORRÉE à Didier DAVID, Nicole GUÉRET à Thierry BOISSINOT, Sophia AUGER à Olivier TRAVEL.

Excusée sans pouvoir : Raphaële GONTIER.

Secrétaire de séance : Lucy MOREAU.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2019.

PROJET DE PARC ÉOLIEN : Mise à disposition de voies communales pour la poursuite des études.

Monsieur Cyril DESREUMAUX, Directeur Général de la SAS VENTELYS Énergies partagées présente au conseil l'avancée des démarches urbanisme et foncier ainsi que les prochaines étapes dans les études (mâts de mesure de vents en particulier).

Il expose la nécessité de mettre à disposition de VENTELYS certaines voiries communales pour accéder aux zones d'études dans un premier temps avant l'exploitation du futur parc éolien. Ces mises à disposition se concrétiseront par des servitudes de mise à disposition pour les voies du domaine privé communal et une convention d'occupation du domaine public pour les voies classées dans le domaine public communal. Ce point doit faire l'objet de deux délibérations du conseil municipal.

Il informe sur le montant des taxes attendues par les collectivités et sur le loyer perçu pour occupation des voies communales et chemins ruraux.

Jean-Luc CHARTIER souhaite une remise en état des chemins et demande des précisions sur le début des financements (taxes et loyers).

Monsieur DESREUMAUX répond que les financements interviendront uniquement en début de travaux. Il rappelle que la procédure exige une enquête publique – au final un arrêté préfectoral valide l'autorisation.

Thierry BOISSINOT demande pourquoi une proposition de bail de 7 ans ? Cette durée correspond aux phases d'études et de demandes d'autorisations.

Patrick MOULINEAU demande si le branchement électrique sera réalisé en souterrain – réponse : oui. D'un point de vue environnemental, Monsieur DESREUMAUX informe que les haies devant éventuellement être supprimées seront replantées selon les directives Natura 2000.

Après délibération, le conseil autorise la mise à disposition des chemins ruraux et voies communales auprès de la société VENTELYS et autorise le maire à signer les conventions correspondantes pour la poursuite des études.

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL ET SUR LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA BORDERIE :

Décision modificative n° 3 sur le budget général :

Cette décision modificative concerne un budget total de 123 200 Euros. Il s'agit d'un mouvement de crédits et ne modifie donc pas le total du budget voté.

Soit 90 000 Euros pour l'ilot du bourg article 2315

930 Euros pour le remplacement du lave mains de l'école maternelle article 2188

900 Euros Ajustement de la ligne capital des emprunt article 1641.

60 Euros régularisation sur taxe aménagement titrée 2 fois article 10226

3 000 Euros pour acquisition Chupeau article 2111

3 500 Euros pour travaux en régie sanitaires du parc article 21318

24 810 Euros pour écritures d'ordres d'intégration des études ilot du bourg article 2315

Les crédits seront diminués comme suit :

- 118 770 Euros sur aménagement centre bourg article 2315
- 930 Euros sur l'opération « mairie » article 21311
- 3 500 Euros sur l'opération « autres bâtiments » article 21318

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Vent	Anal.		
D	I	23	2315	115	DEF	HCS	INSTALLATION MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	90 000,00
D	I	21	2188	105	DEF	HCS	AUTRES	930,00
D	I	16	1641	OPFI	DEF	HCS	EMPRUNTS EN EUROS	900,00
D	I	10	10226	ONA	DEF	HCS	Taxe d'aménagement	60,00
D	I	21	2111	46	DEF	HCS	TERRAINS NUS	3 000,00
D	I	040	21318	48	DEF	HCS	Autres bâtiments publics	3 500,00
D	I	041	2315	115	DEF	HCS	Installations, matériel et outillage techniques	24 810,00
							Total	123 200,00 €
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Vent	Anal.		
D	I	23	2315	114	DEF	HCS	INSTALLATION MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	-117 770,00
D	I	21	21311	103	DEF	HCS	HOTEL DE VILLE	-930,00
D	I	21	21318	48	DEF	HCS	Autres bâtiments publics	-3 500,00
D	I	23	2315	114	DEF	HCS	INSTALLATION MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	-1 000,00
							Total	-123 200,00 €

Le conseil accepte à l'unanimité.

Décision modificative n° 1 sur le budget annexe lotissement de la Borderie :

Il s'agit des prévisions d'écritures de stocks qui n'étaient pas en équilibre sur le BP. Les variations de stocks en investissement étaient prévues à 60 000 Euros et à 45 000 Euros en fonctionnement.

Jean SACRÉ souhaite que les prix des parcelles restant à vendre soit revu à la baisse.

Jean-Claude MORINEAU précise que le plan local d'urbanisme intercommunal fera disparaître la bande de non constructibilité permettant ensuite de modifier le permis de lotir en vigueur. Le conseil accepte à l'unanimité.

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	042	71355			Variation des stocks de terrains aménagés	15 000,00
						Total	15 000,00 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	011	605			Achats de matériel, équipements et travaux 2	-15 000,00
						Total	-15 000,00 €

FINANCES : TARIFS COMMUNAUX 2020 :

Location des salles communales : Si le conseil accepte une augmentation de 2 %, les tarifs seront les suivants (en rouge- montants arrondis) :

Salle des fêtes :

	Virolais		hors commune	
	2019	2020	2019	2020
Réunion sans but lucratif association	230 €	235 €	294 €	300 €
Réunion avec but lucratif association	387 €	395 €	489 €	499 €
Réunion politique en période électorale	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Réunion politique hors période électorale	230 €	235 €	294 €	300 €
Réunion à but lucratif et à caractère commercial	484 €	494 €	589 €	601 €
Réunion privée	387 €	395 €	489 €	499 €
Cuisine	101 €	103 €	102 €	104 €

Pour les locations de deux jours, le deuxième jour est facturé sur 50 % du tarif de base. Une caution de 82 € est demandée à la réservation et une caution de 390 € à la remise des clés.

Location de la vaisselle : 40 Euros

Location de la sono : 50 Euros avec une caution de 500 Euros.

Salle socio-culturelle :

	Virolais		hors commune	
	2019	2020	2019	2020
Réunion privée	40 €	41 €	71 €	72 €
Réunion politique en période électorale	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Réunion politique hors période électorale	40 €	41 €	71 €	72 €

Une caution de 150 € sera demandée à la remise des clés.

Salle de Champbertrand :

	Virolais		hors commune	
	2019	2020	2019	2020
Réunion sans but lucratif association	gratuit	gratuit	112 €	114 €
Réunion avec droit d'entrée association	111 €	113 €	170 €	173 €
Réunion politique en période électorale	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Réunion politique hors période électorale	111 €	113 €	112 €	114 €

Réunion à but lucratif et à caractère commercial	143 €	146 €	170 €	173 €
Réunion privée	111 €	113 €	170 €	173 €
Réunion avec droit d'entrée particulier	169 €	173 €	170 €	173 €
Cuisine	40 €	41 €	41 €	42 €
Traiteur ou restaurateur de la commune	143 €	146 €		

Pour les locations de deux jours, le deuxième jour sera facturé au taux de 50 %.
Une caution de 150 € sera demandée à la remise des clés.

Concessions dans le cimetière :

Columbarium :

- Concession de 15 ans : 214 € **218 €**
- Concession de 30 ans : 428 € **436 €**
- Concession de 50 ans : 869 € **886 €**

Concessions funéraires y compris cavurnes:

- Concession de 30 ans : 39 € le m² **40 € le m²**
- Concession de 50 ans : 61 € le m² **62 € le m²**

A l'unanimité, le conseil accepte les augmentations des tarifs communaux comme défini.

FINANCES : INDEMNITÉ DE CONSEIL VERSÉE À LA TRÉSORIÈRE :

Il est proposé au conseil d'attribuer à Madame XHAARD, Trésorière, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application d'un pourcentage à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années. Pour 2019, le montant proposé est de 486.41 Euros bruts.

Le conseil accepte, à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 2 AGENTS :

Didier DAVID expose : La commune est tenue d'assurer un accompagnement du transport scolaire matin et soir. Cette disposition ne s'appliquait sur la commune que le matin. Le service se fait, depuis la rentrée, le soir également. Le temps de travail annualisé de l'accompagnatrice doit donc être revu et passerait à 24.56 heures hebdomadaires (actuellement à 23.53 heures hebdomadaires).

L'agent en charge de l'entretien des locaux de l'école élémentaire effectue le vendredi ¼ d'heure supplémentaire. Si son temps est régularisé, elle serait rémunérée 30.81 heures hebdomadaires (30.61 heures actuellement).

Le conseil accepte à l'unanimité.

SÉCURITÉ : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS :

Suite à l'évolution de la réglementation concernant la mise en place des défibrillateurs dans certaines catégories d'établissement en 2020, 2021 et 2022, la commune a répondu au questionnaire de principe proposé par la CAN sur le besoin de défibrillateurs sur le territoire.

Dans le prolongement de cette enquête, l'agglomération propose l'adhésion des communes membres à un groupement de commandes.

Le marché envisagé est prévu pour une durée de 4 ans. Il sera conclu au plus tôt le 1er juin 2020.

Il portera sur les achats de matériels et prestations suivantes :

- Défibrillateurs et kit de secours
- Supports muraux, boîtiers intérieurs et extérieurs et signalétique
- Electrodes et batteries.
- Un contrat de maintenance préventive sera proposé de manière facultative.

Il est proposé au conseil d'adhérer à ce groupement de commande de façon à lancer l'appel d'offres.

La commune ne possède qu'un seul appareil, au stade, et qui n'est accessible que pendant les matchs.

Quatre appareils seraient achetés : soit 1 pour l'EHPAD, un pour le bâtiment enfance, un à Champbertrand, un à la salle des fêtes. Ces acquisitions pourraient se faire sur 3 années.

Le conseil accepte à l'unanimité.

FONCIER - URBANISME : ACQUISITION DE TERRAIN ROUTE DE SAINT-MAXIRE :

Il est proposé d'acquérir le terrain cadastré C 725 d'une contenance de 419 m², Route de Saint-Maxire, Ce terrain appartient à Messieurs Marc et Philippe ANDRÉ.

Le prix souhaité par les propriétaires est de 2 000 Euros net vendeurs. Les frais d'acte et de bornage sont à la charge de la commune. Ce terrain servirait au busage des eaux pluviales pour leur évacuation vers les Marzelles.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

Document d'orientation budgétaire et PCAET Niort Agglomération : Informations données par Didier DAVID.

En marge de cette présentation, Olivier TRAVEL demande si la commune est intégrée dans une zone de revitalisation rurale et demande des précisions sur le budget annexe « énergies renouvelables » de l'agglomération

SPL SARCEL : Jean-Claude MORINEAU présente le phasage du projet.

Diagnostic archéologique : sera réalisé le 28 janvier.

SECO : Jean-Claude MORINEAU fait un point sur les orientations 2020.

Information du maire sur arrêté municipal prescrivant l'entretien et la préservation des voies publiques et chemins ruraux : Jean-Claude MORINEAU propose de prendre un arrêté fixant les règles d'entretien par les riverains de leurs abords d'habitation qui réglemente aussi la sauvegarde des haies et des fossés.

SOLIHA : début des travaux mars 2020.

Après aménagement, plus de possibilité de louer la salle socio pour fête de famille.

Compteurs LINKY : Déploiement sur le département à partir de 2021.

Projet de Centre socioculturel : Sylvie BEAUSSE informe qu'un comité de pilotage aura lieu début janvier. Il sera élargi aux conseils municipaux.

Sécurité aux abords de l'école élémentaire : Sylvie BEAUSSE fait part du point d'information sur la sécurité aux abords de l'école élémentaire rédigé dans le prolongement du conseil d'école par les représentants de la commune, les parents d'élèves et l'école. Cette note est diffusée à toutes les familles.

Fin de la séance à 21 heures 20.